

Non à l'initiative pour l'avenir le 30 novembre 2025

Non à l'initiative « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) » / votation populaire du 30 novembre 2025

L'initiative prévoit un impôt fédéral de 50 % sur les successions et les donations supérieures à 50 millions de francs. Les fonds ainsi générés doivent être utilisés pour « lutter contre la crise climatique de manière socialement juste » et pour « permettre la transformation de l'ensemble de l'économie nécessaire à cet objectif ». Un autre but visé est de réduire l'inégalité des richesses dans le pays.

Cet impôt aurait de larges répercussions sur l'économie suisse. Les moyennes et grandes entreprises familiales seraient particulièrement touchées. Les liquidités nécessaires pour régler l'impôt au moment de la succession seraient en effet considérables – et ce alors que la fortune est souvent immobilisée dans le capital de l'entreprise. La charge fiscale pourrait ainsi conduire à la cession de parts ou à l'emprunt de fonds supplémentaires, ce qui augmenterait la dette. Les conséquences seraient négatives sur les investissements, les salaires et l'emploi. L'initiative met donc directement en péril la compétitivité et la capacité d'innovation de la place économique suisse.

En outre, suissetec considère problématique de mélanger les thèmes de la répartition des richesses et de la politique climatique. De son point de vue, il conviendrait de poursuivre résolument les mesures actuelles en faveur du climat, et de les consolider de manière ciblée. L'impôt proposé pourrait freiner des investissements durables dans de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement.

Pour des raisons de politique économique, fiscale et climatique, suissetec recommande par conséquent de refuser l'initiative et de voter « **non** ».

wida / 14.10.2025